

Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 3 février 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (254r, 255r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 3 février 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45752>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 février 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

Résumé Godin informe le maire de Guise qu'il va édifier des constructions en lisière du chemin des vaches et appelle son attention sur le mauvais état de celui-ci, sur la dangerosité du mur du jardin de l'octroi et sur les inondations de la chaussée provoquées par le fossé longeant le chemin. Godin propose que la Ville lui cède le terrain contenant le fossé en échange de quoi il fera construire un aqueduc rejetant les eaux pluviales vers la rivière, en laissant 8 à 10 mètres de large au chemin. Il demande que le maire soumette la proposition à l'examen du conseil municipal.

Mots-clés

Construction

Lieux cités [Chemin des vaches, Guise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

254
Lundi le 3 juillet 1766

Monsieur le Maire

Je suis dans l'intention de faire
des constructions sur la propriété que
je possède de l'île au chemin
des Vaux à la vicomtance mingard
à appeler votre attention sur diverses
modifications que l'état de ce chemin
laisse dans l'intérêt de la sécurité des
personnes et de l'état de visibilité
le premier point concerne le mur
du jardin du hôtel qui en raison
de l'angle étroit qui fait sur
le chemin ou toutes les personnes sortant
de mon établissement doivent passer
dans une quelqu'e place, face à quelque
grande accident, placé sur une pente
assez rapide d'après le témoignage de plusieurs
chariots et passés au dessus de moi
et le cheval a été lancé dans le
jardin il est certain qu'il n'arrive
que quelqu'un ne doit au jour éradi
contre la borne.

La seconde motif de ma demande
concerne l'alignement qui mest aussi

sur Sainte-Croix du chemin
il existe à ce côté un fossé débordant
à l'ouest dans des eaux vertes
de baignage qui passe sous la route
impériale et le bureau de poste ;
à poste long le chemin des rues
dans toute sa longueur contribue
à le rendre souvent impraticable
paris de la prairie, j'ai pensé que
je pourrais contribuer à rendre à chemin
plus praticable si la ville consentait à
me céder les terrains que je possède au
laissez au chemin une largeur
uniforme de 8 à 10 mètres dans toute
sa longueur, et en mobilisant à construire
un aqueduc pour diriger les eaux pluviales
vers la rivière, dans ces conditions la
ville aurait à me céder environ 500 mètres
de terrain pour conserver au chemin
une largeur de 10 mètres et 700 mètres
si elle jugoit convenable de réduire le
chemin à 6 mètres. Cette question est
assez complexe et à bon droit examinee
pour trouver une solution je vous prie
s'ouvrir Monsieur le Maire de bien
souvenir la soumettre à la commission des
voies municipales afin qu'une resolution
soit prise à son sujet.

Veuillez agréer Monsieur le Maire
l'assurance de ma considération distinguée

Gardin